



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**La Direction générale des Entreprises, en partenariat avec Bpifrance, publie la 2<sup>e</sup> édition du Baromètre sur l'entrepreneuriat des femmes en France**

Paris, le 07/03/2025

Elaboré par la Direction générale des Entreprises (DGE) en partenariat avec Bpifrance dans le cadre du plan interministériel « *Toutes et tous égaux 2027* » placé sous l'égide du Premier ministre, ce baromètre de l'entrepreneuriat des femmes en France a vocation à mesurer chaque année l'évolution des écarts de représentation entre les femmes et les hommes parmi les créateurs, les repreneurs et les chefs d'entreprise, tout en valorisant l'implication entrepreneuriale des femmes.

Cette seconde édition du baromètre de la DGE et de Bpifrance se concentre sur la contribution des entrepreneures aux enjeux sociétaux actuels : création de valeur et d'emploi, compétitivité, reprise-transmission et égalité des chances entrepreneuriales. Le baromètre alterne ainsi les indicateurs : les éditions en années paires sont consacrées à l'évolution du profilage de l'entrepreneuriat en France au regard du genre, les éditions en années impaires explorent les enjeux sociétaux à travers l'entrepreneuriat féminin.

### **L'enjeu de création de valeur et d'emploi : 26 % des créations d'entreprises portées par des femmes ont démarré modestement et le reste trois ans après**

Parmi les entreprises dont la croissance du chiffre d'affaires reste modeste trois ans après leur création, les femmes sont presque deux fois plus présentes que les hommes tandis que les entreprises à forte croissance, il y a près de deux fois plus de créateurs masculins.

En termes de recrutement, un quart des entreprises créées par des femmes a pu générer des emplois au cours des trois premières années d'existence, soit un peu moins que les entreprises portées par les hommes (35 %). Les entreprises portées par les femmes sont néanmoins plus nombreuses à avoir maintenu leurs emplois initiaux.

### **L'enjeu de la reprise-transmission : 36 % des projets de reprise-transmission sont à l'initiative de femmes**

La reprise-transmission d'entreprise est un enjeu de taille pour la société française. Il faut répondre au vieillissement des chefs d'entreprise et la reprise d'entreprise constitue une opportunité pour permettre aux jeunes générations d'entreprendre : en France les femmes comptent pour près de 4 reprises-transmissions sur 10 en 2022, une part stable depuis 10 ans. Depuis 2010, les femmes choisissent plus fréquemment la reprise comme moyen d'entreprendre. Toutefois, leur propension à préférer cette voie à la place d'une création *ex nihilo*, semble en 2022 s'étioler au profit d'un comportement similaire entre les genres (1 sur 10). Enfin, les femmes qui souhaitent céder leur activité ont plus de facilité à trouver le bon repreneur que leurs homologues masculins.

## **L'enjeu de compétitivité nationale : 41 % des femmes font du développement durable un axe stratégique de développement de leur entreprise**

L'environnement, l'innovation et l'industrie représentent de forts enjeux de compétitivité pour la France. En tant que chef d'entreprise, les femmes sont très impliquées sur ces sujets : 41 % déclarent mener des actions pour avoir une activité plus écoresponsable (contre 33 % des hommes), et 36 % pour innover, soit presque autant que les chefs d'entreprise masculins (38 %). Dans la dynamique industrielle globale, depuis 2018, les Femmes jouent à part égale avec les hommes en matière de création d'entreprise.

## **L'égalité des chances vis-à-vis de l'entrepreneuriat : 28 % des femmes sont dans la chaîne entrepreneuriale, à la ville comme à la campagne**

Sur la dernière décennie, l'enjeu de vitalité des territoires a trouvé sa source dans les créations d'entreprises : en surcompensant les cessations d'activité, elles ont contribué à la croissance du vivier d'entreprises en France. Cette dynamique est alimentée par l'entrepreneuriat des femmes. En effet, qu'elles soient à la campagne ou à la ville, 3 Françaises sur 10 participent à la chaîne entrepreneuriale\*. En outre, 30 % des bénéficiaires du programme French Tech Tremplin sont des femmes, ce dispositif accompagne les entrepreneurs sous-représentés dans l'écosystème de la tech français et vise à promouvoir la diversité et à rééquilibrer les chances pour faire en sorte que tous les talents aient accès aux mêmes avantages que les entrepreneurs issus de milieux plus privilégiés.

L'égalité des chances à entreprendre est un des vecteurs de ce solde entrepreneurial positif. Elle est bien réelle sur les territoires, elle l'est aussi au niveau des personnes. Il y a autant de chance pour une femme et un homme d'appartenir à la chaîne entrepreneuriale\* avec le Bac ou un diplôme en dessous, comme il y a autant de chance pour une femme à la recherche d'un emploi de suivre la formation Activ'Créa proposée par France Travail.

*\* ensemble des personnes résidant en France qui sont dans une dynamique entrepreneuriale, qu'elles aient l'intention de créer ou reprendre une entreprise, qu'elles en portent le projet ou qu'elles soient chefs ou ex-chefs d'entreprise.*

### **[Découvrir le baromètre sur le site de la DGE](#)**

Dans le cadre des axes liés à l'égalité professionnelle et à la culture de l'égalité, la Direction générale des Entreprises (DGE) pilote le déploiement opérationnel de plus d'une quinzaine de mesures relevant de son périmètre, concernant plus particulièrement l'entrepreneuriat féminin, la mixité des métiers (de l'industrie et du numérique notamment) ou encore la parité dans l'écosystème des start-ups. Les mesures visant à favoriser l'entrepreneuriat par les femmes portent entre autres sur le développement de programmes de mentorat pour les créatrices d'entreprises ou les porteuses de projet, la systématisation de l'information sur la possibilité pour les créatrices d'entreprises de défiscaliser une partie de leur adhésion à un réseau d'entrepreneurs, ou encore le renforcement de l'offre de coaching bancaire et financier proposée par la Banque de France en faveur des entrepreneures.

Depuis 2012, l'Etat et Bpifrance pilotent un accord-cadre pour soutenir l'entrepreneuriat des Femmes et contrer les stéréotypes de genre. L'objectif est de faciliter l'accès et le développement de l'offre d'accompagnement à la création/reprise et la croissance des entreprises, l'accès au financement et la formation des acteurs de l'écosystème entrepreneurial. Les objectifs nationaux se déclinent en région à travers les Plans d'actions pour l'entrepreneuriat des Femmes (PAREF), associant l'État, les Régions, Bpifrance, les banques et les acteurs de l'accompagnement et du financement des entrepreneures, notamment membres du collectif Cap Créa (26 partenaires). Ces derniers ont accompagné 80 000 Femmes en 2024.

Contact presse :

**Direction générale des Entreprises** : 01 44 97 04 49 – [presse.dge@finances.gouv.fr](mailto:presse.dge@finances.gouv.fr)

**Bpifrance** : Raphaëlle Renaudin – 06 58 53 89 76 – [raphaelle.renaudin@bpifrance.fr](mailto:raphaelle.renaudin@bpifrance.fr)